

**L'honorable Jacques Flynn:** Honorables sénateurs, je ne veux pas en rajouter, je voudrais simplement venir à la rescousse du sénateur Frith; toutefois, cela ne veut pas dire que je serai aimable avec tout le monde.

A mon avis, il est utile de consigner cette opinion au compte rendu en vue de régler de futurs problèmes. Je conviens avec le sénateur Macquarrie que nous devrions agir et faire parvenir l'amendement à la Chambre des communes . . .

**Le sénateur Frith:** Moi aussi!

**Le sénateur Flynn:** . . . d'autant plus que c'est le premier amendement depuis 1984 qui ne se fera pas en conflit avec la Chambre des communes: c'est réellement un amendement utile.

**Le sénateur Frith:** Je savais bien qu'il y avait une attrape!

**Le sénateur McElman:** Puis-je demander au sénateur Flynn comment il se fait que la Chambre des communes ait accepté de nombreux amendements du Sénat au cours de la présente session? Refusait-elle la confrontation ou bien a-t-elle trouvé que les amendements proposés par le Sénat étaient bons?

**Le sénateur Flynn:** Vous êtes certainement en train de brasser la boîte avec cette question!

**Le sénateur McElman:** Ce n'est pas grave, ça attire le poisson.

**Le sénateur Flynn:** La réponse à cette question est évidente: le gouvernement devait accepter quelques compromis avec un Sénat dominé par des libéraux têtus.

**Des voix:** Oh, oh!

[Français]

**L'honorable Arthur Tremblay:** Honorables sénateurs . . .

**Son Honneur le Président pro tempore:** Honorables sénateurs, si le sénateur Tremblay parle maintenant, son discours aura pour effet de mettre fin à la discussion.

**Le sénateur Tremblay:** Honorables sénateurs, je me sens dans une sorte d'angoisse en ce moment, de crainte que la moindre des paroles ne continue à faire comme elle l'a fait depuis hier: stimuler la créativité des honorables sénateurs. De sorte que, réagissant un peu comme le chat du proverbe, celui qui ayant été échaudé craint l'eau froide, je vais m'en tenir au strict minimum pour ne pas retarder plus longtemps l'adoption du rapport.

**Son Honneur le Président pro tempore:** Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le rapport est adopté.)

● (1420)

[Traduction]

**Son Honneur le Président pro tempore:** Honorables sénateurs, quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la 3<sup>e</sup> fois?

(Sur la motion du sénateur Macquarrie, la 3<sup>e</sup> lecture du projet de loi modifié est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

[Le sénateur McElman.]

## LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

PROJET DE LOI MODIFICATIF—2<sup>e</sup> LECTURE—SUITE DU DÉBAT—  
RENVOI DE LA TENEUR DU PROJET DE LOI AU COMITÉ

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Murray, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Roblin, C.P., tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-83, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes,

Et sur la motion de l'honorable sénateur Flynn, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Doody, que le projet de loi ne soit pas lu la deuxième fois maintenant, mais que la teneur du projet de loi soit déferée au Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.—(*L'honorable sénateur Frith*).

**L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition):** Honorables sénateurs, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit hier.

(La motion est adoptée et la teneur du projet de loi est renvoyée au comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.)

## LA LOI SUR LES BREVETS

PROJET DE LOI MODIFICATIF—2<sup>e</sup> LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Bonnell, appuyé par l'honorable sénateur Petten, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi S-15, Loi modifiant la Loi sur les brevets.—(*L'honorable sénateur Thériault*).

**L'honorable L. Norbert Thériault:** Honorables sénateurs, il semble, de nos jours, que tout le monde veuille un mémoire. Pour être tout à fait franc, avant de parler je voulais terminer la collecte de renseignements que j'avais commencée pour le projet de loi C-22, afin de prouver qu'il était tellement mauvais que les gens en ressentiraient les effets pendant très longtemps. Je dois admettre que je n'ai pas pu terminer cette collecte. Toutefois, je vais dire ce que je voulais dire.

Je vais utiliser ma province du Nouveau-Brunswick comme exemple. Il y a un mois environ, le nouveau gouvernement de la province a présenté un budget dans lequel il se sentait obligé d'augmenter les droits demandés aux personnes âgées, en vertu du régime d'assurance-médicaments, les faisant passer de 3\$ à 6,84\$ par ordonnance. J'ai dit publiquement au Nouveau-Brunswick, et je le répète maintenant, que je ne suis pas d'accord avec le gouvernement sur ce point. Néanmoins, j'ai regardé les chiffres et les prévisions de dépense pour ce programme et je constate que ce qui se produit est exactement ce que disait le ministre du précédent gouvernement lorsque nous étions en train d'étudier le C-22. Je constate que ce qu'impose le nouveau budget du gouvernement du Nouveau-Brunswick aux personnes âgées, plus du double de ce que l'on demandait auparavant pour une ordonnance, vient principalement de l'augmentation du prix des médicaments en 1987. Les prévisions pour 1988 sont de plus de 10 millions.